



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 73903

Texte de la question

M. Éric Jalton interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur le projet de fusion-absorption de la banque des Antilles françaises (BDAF) par la caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse, dans ses volets « préservation des métiers bancaires à forte valeur ajoutée » dans le réseau BDAF et non la création d'un simple réseau commercial BDAF sous licence CEPAC avec infogérance depuis Paris ou Marseille et « préservation des instances locales représentatives du Personnel de la BDAF au sein de la BPCE » (comité d'entreprise local BDAF et non un « strapontin "dans un comité » d'entreprise national BPCE qui méconnaîtrait la réalité de cette banque locale). Il souligne la nécessité du maintien d'une banque régionale de plein exercice, privilégiant l'emploi et les compétences locales, tout en garantissant, par le biais d'une filialisation, un adossement financier au groupe BPCE, permettant à la BDAF de satisfaire aux règles prudentielles de la profession bancaire en matière de fonds propres pour le financement du tissu économique de la Guadeloupe.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73903

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1035

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)